

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

BANDHA YOGA YTT 200H

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales de vente détaillent les droits et obligations de Bandha Yoga et de son client (ci-après désigné "l'élève", « client », « candidat » ou « stagiaire ») dans le cadre de la vente des prestations de services suivantes : Formation Professeur de Yoga.

Toute prestation accomplie par Bandha Yoga implique donc l'adhésion sans réserve de l'élève aux présentes conditions générales de vente.

Bandha Yoga se réserve le droit de modifier ou adapter ses Conditions Générales de Vente à tout moment et sans préavis, étant ici précisé, que les conditions applicables sont celles en vigueur sur le site.

Il est de la responsabilité de l'élève de consulter la mise à jour en vigueur sur le site: www.bandhayoga.paris

Article 2.1 Déposer sa candidature à la formation professeur de yoga avec Bandha Yoga

L'élève remplit le dossier de candidature (Formulaire inscription + questionnaire) prévu à cet effet envoyé par mail lors de la demande d'inscription.

Article 2.2 La fiche d'inscription

A l'issue de la réponse positive d'admission à la formation de professeur de yoga avec Bandha Yoga, l'élève devra retourner la fiche d'inscription remplie et signée accompagnée **du règlement par chèque dans sa totalité pour les Early bird ou du règlement de l'acompte pour le tarif classique afin de valider son inscription à la formation de professeur** de yoga sous un délai maximum de 15 jours.

Au-delà de ces 15 jours, la place du candidat n'est plus garantie.

L'inscription ne sera validée qu'après accord écrit par email de Bandha Yoga.

Article 3. Formation Professeur de Yoga

La formation de Professeur de yoga est dispensée, gérée, et animée par Céline Ubico en qualité de professeur principal et référent.

Bandha Yoga peut faire appel à des intervenants extérieurs qualifiés en yoga, en anatomie, en psychologie et autre discipline pour diriger certains modules de la formation. Les programmes des formations sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer.

Les équipes d'enseignants peuvent être modifiées et sans préavis. Les éventuelles modifications de programmes ou de formateurs ne donneront droit à aucun remboursement ni indemnité.

Article 4. Tarifs et modalités de paiements

Le tarifs et les modalités de paiement de la formation de professeur de yoga sont constamment accessibles sur le site « bandhayoga.paris ».

Les prix sont indiqués en euros et toutes taxes comprises. Il n'inclut pas les frais de transport, d'hébergement et de nourriture.

Bandha Yoga se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment en les publiant en ligne. Seuls s'appliqueront les tarifs en vigueur indiqués au moment de la commande du Client sous réserve de disponibilité de la Prestation à cette date.

Un montant d'acompte est versé à Bandha Yoga lors de la remise de la fiche d'inscription. Ce montant est non remboursable sauf en cas d'annulation pour cas de force majeure. L'acompte versé vaut acceptation des conditions de participation. Pour les Tarifs Early Bird, l'intégralité du paiement du montant de la formation est non remboursable en cas d'annulation.

Le montant restant peut s'effectuer en 3 fois par chèque ou dans sa totalité en chèque, espèces ou par virement bancaire.

4.1. Dates et lieux de cours

Les dates choisies pour les différents cours ne sont pas contractuelles et peuvent être modifiées par Bandha Yoga en cours d'année. Le planning des cours est disponible sur le site Bandha Yoga.

La formation se déroule chez Bandha Yoga au 31 rue Bonaparte - 75006 Paris

Article 5. Délai de rétractation / Annulation remboursement des services / modification de la formation

5.1. Délai de rétractation

Conformément à l'article L 121-20 du Code de la Consommation, l'élève est informé qu'il dispose d'un délai de quatorze jours francs à compter de la signature apposée sur sa fiche d'inscription pour exercer son droit de rétractation, sans pénalité et sans avoir à justifier d'un motif.

Le droit de rétractation peut s'exercer par mail à l'adresse : juliette@bandhayoga.paris ou par lettre recommandée avec avis de réception adressée : Bandha Yoga 31 rue Bonaparte - 75006 Paris.

Lorsque le droit de rétractation est exercé, Bandha Yoga est tenu de rembourser l'élève de la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les trente jours suivant la date à laquelle ce droit a été exercé.

Au-delà, la somme due est, de plein droit, productive d'intérêts au taux légal en vigueur.

5.2. Annulation et remboursement à l'expiration du droit de rétractation

*Pour les tarifs « Early Bird » aucun remboursement n'est possible sauf en cas de force majeure.

*Pour les tarifs classiques, sauf en cas de force majeure, l'élève qui annule son inscription à la formation de Professeur de yoga avec Bandha Yoga pourra se voir imputer des frais d'annulation dans les conditions suivantes :

– Demande d'annulation à plus de 60 jours de la date de début de la formation : 15 % du montant total de la formation

– Demande d’annulation entre 60 jours et 30 jours avant le début de la formation : 50% du montant total de la formation

– Demande d’annulation à moins de 30 jours du début de la formation : 100% du montant total de la formation

L’acompte payé est en aucun cas NON REMBOURSABLE.

Aucun remboursement ne sera effectué lorsque l’élève aura déjà débuté la formation en participant effectivement à une ou plusieurs journées de formation, sauf cas de force majeure.

L’élève reconnaît avoir pris connaissance du programme ainsi que des conditions de ventes qui se trouvent sur la page « Formation » du site et lors de l’entretien individuel avec Bandha Yoga

En cas d’absence aux journées de formation par l’élève pour raisons personnelles ou médicales, les séances ne pourront pas être récupérées sur une autre promotion ou remboursées.

5.3. Annulation de la formation par Bandha Yoga

En cas d’annulation de la formation par Bandha hors cas de force majeure, Bandha Yoga remboursera au Client toutes les sommes versées par celui-ci un remboursement du prix versé par l’élève sera effectué.

Tous les frais engagés par le Client préalablement à l’annulation de Bandha Yoga tels que frais de transport, d’hébergement... ne pourront donner lieu à un quelconque remboursement ou à une quelconque indemnisation.

Article 6 – Engagements – Obligation de l’élève

6.1. Comportement

L’élève reconnaît que sa participation à la formation de professeur de yoga demande un investissement personnel profond, une bonne condition physique.

6.2. Engagement personnel de l’élève pendant la Formation de Professeurs

L’élève s’engage à:

– respecter le planning de l’année,

– participer de manière assidue et sérieuse à l’ensemble des modules (cours pratiques, travail en groupe, ateliers pédagogiques, philosophie et anatomie). En cas d’absence à un ou plusieurs modules du fait de l’élève ce dernier ne pourra prétendre en aucun cas à un remboursement global ou partiel.

Les stagiaires doivent respecter le règlement intérieur de l’école et se conformer à la pédagogie proposée.

Tout comportement portant atteinte à sa propre sécurité, celle d’autrui (notamment consommation de drogues, alcool etc.) ou qui empêcherait le bon déroulement de l’enseignement dispensé par Bandha Yoga ou autres intervenants de la formation, sera sanctionné par l’exclusion définitivement de l’élève sans que ce dernier ne puisse prétendre au remboursement des sommes versées à Bandha Yoga.

6.3. Média - Confidentialité

Le stagiaire s'interdit de reproduire, de transmettre de façon écrite, audio, électronique ou visuelle, à toute personne n'ayant pas pris part à la formation, à titre gratuit ou onéreux, tout ou partie des supports de formation qui lui ont été remis, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de Bandha Yoga.

Article 7 - Certification

7.1- L'obtention du certificat

Le certificat est délivré par Bandha Yoga et reconnu par Yoga Alliance.

Les stagiaires ayant remplis les objectifs d'apprentissage de l'année et le passage des évaluations avec succès recevront un certificat pour exercer en qualité de professeur de yoga intitulé « Certificat de professeur de Hatha et Vinyasa yoga Bandha Yoga 200h Yoga Alliance »

Cette obtention est conditionnée à :

- la réussite de l'examen pratique et théorique lors des journées d'évaluation
- le contrôle continu au cours de la formation
- assister aux journées de formation dispensés mentionnées dans la fiche d'inscription
- remise de travaux personnels
- la capacité d'animer un cours de Hatha et Vinyasa Yoga en toute sécurité et respect de l'éthique d'un professeur de yoga.

7.2 Non délivrance du certificat

Bandha Yoga se réserve le droit de ne pas remettre la certification au stagiaire si une ou plusieurs des conditions énumérées ne sont pas réunies (Cf l'article 7.1)

- dans le cas d'un élève n'ayant pas effectué les 200H de formation ou ayant échoué à un des modules : Le stagiaire désireux d'obtenir son certificat, aura la possibilité de suivre des modules supplémentaires à ses frais sur une prochaine promotion selon place disponible et avec accord de Bandha Yoga
- absence de l'élève lors des journées d'évaluation : L'élève pourra se présenter aux journées de certification de la promotion de l'année suivante sous accord de Bandha Yoga et selon place disponible.

Article 8 - Engagements et autorisation d'usage du Certificat

Sans autorisation explicite de Bandha Yoga, l'élève en cours de formation ne peut exercer l'enseignement de la pratique du yoga en utilisant le terme « Certificat de professeur de yoga avec Bandha Yoga » ni la référence 200h Yoga Alliance accréditée à ce certificat.

En cas d'utilisation frauduleuse, Bandha Yoga se réserve le droit d'exclure l'élève de la formation sans que ce dernier ne puisse prétendre au remboursement des sommes versées à Bandha Yoga.

Le stagiaire certifié par Bandha Yoga et Yoga Alliance peut prétendre à l'enseignement de la pratique du Hatha et Vinyasa Yoga auprès d'un public débutant et intermédiaire.

Les certifiés appliqueront la charte éthique pour l'utilisation du certificat.

Cette charte est remise en double exemplaire et signée par le certifié.

Article 9 – Force Majeure

Les parties sont exonérées de leurs obligations dans le cas où une circonstance constitutive d'un cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil, empêcherait leur exécution. Les obligations des parties seront alors suspendues de plein droit sans indemnité à compter de la date de survenance de l'événement.

La partie qui invoque une telle circonstance devra en avertir l'autre partie immédiatement par tous moyens, notamment par téléphone et courrier électronique.

Sont considérés comme des cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles et imprévisibles, inévitables et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles, définis comme tel par la jurisprudence française et notamment, le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, épidémies, guerres, et l'arrêt des réseaux de télécommunication.

Si la Prestation ne pouvait pas être effectuée ou continuée par le Vendeur, la commande serait résolue et le Client ne pourrait alors prétendre à un quelconque dédommagement ou à une quelconque indemnité de la part du Vendeur, qui reversera cependant toute somme non-dépensée et qu'il détiendrait encore, ou dont il aurait obtenu le remboursement au nom et pour le compte du Client.

Article 10 – Nullité partielle

Si une ou plusieurs stipulations des CGV venait à être déclarée nulle par application de la loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction française, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Article 11 – Droit applicable

Les présentes Conditions Générales sont régies, interprétées et appliquées conformément au droit français, la langue d'interprétation étant la langue française en cas de contestation sur la signification d'un terme ou d'une disposition des présentes.